



**GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA FOURNITURE DE POSTES DE TRANSFORMATION,
TRANSFORMATEURS HTA/BT, ARMOIRES DE COUPURE HTA et
ENVELOPPES DE POSTES DE TRANSFORMATION POUR LA DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Accord-cadre de fournitures courantes et services

**1- REGLEMENT DE CONSULTATION
Marché subséquent n° 2**

**Lot 8 : ENVELOPPE DE POSTE DE TRANSFORMATION type
Poste à Couloir de Manoeuvre (PAC),
non équipée de transformateur
(relance suite infructuosité)**

GROUPEMENT DE COMMANDES

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES	<p style="text-align: center;">SDEC ÉNERGIE Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados <i>(coordonnateur et pouvoir adjudicateur)</i> Esplanade Brillaud de Laujardière C S 7 5046 - 14077 CAEN CEDEX 5 ☎ Tél : 02.31.06.61.61 - Télécopie : 02.31.93.69.48 Site Internet : www.sdec-energie.fr Profil acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados Pouvoir adjudicateur : Le (la) Président(e) du SDEC ENERGIE</p>
MEMBRES DU GROUPEMENT	<p style="text-align: center;">SIEGE Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure ZAC du Long Buisson - 12 rue Concorde 27930 GUICHAINVILLE ☎ Tél : 02.32.39.82.00 - Télécopie : 02.32.39.82.11 Président : M. Xavier HUBERT</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES DU MARCHE.....	3
1.1 Objet.....	3
1.2 Forme.....	3
1.3 Variantes.....	3
ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE SUBSEQUENT	3
ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE SUBSEQUENT.....	3
ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE.....	4
ARTICLE 5 : PRIX	4
ARTICLE 6 : CAUTIONNEMENT- RETENUE DE GARANTIE – AVANCE FORFAITAIRE	4
ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES.....	4
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	4
ARTICLE 9 : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	4



ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES DU MARCHE

1.1 Objet

Le présent marché subséquent est passé sur le fondement de l'accord cadre « GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE POSTES DE TRANSFORMATION, TRANSFORMATEURS HTA/BT, ARMOIRES DE COUPURE HTA/BT et ENVELOPPES DE POSTES DE TRANSFORMATION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE », notifié le 16/07/2019.

Il a pour objet la fourniture d'enveloppe de poste de transformation type Poste à Couloir de Manoeuvre (PAC), non équipée de transformateur

Ces enveloppes de postes de transformation doivent avoir reçu les agréments attestant leur autorisation d'emploi sur les réseaux électriques de distribution exploités par Enedis à la date de notification de ce marché subséquent.

Dans le cas où cet agrément (ou autorisation d'emploi) prendrait fin au cours de ce marché ou serait suspendu ou retiré, le candidat devra informer le SDEC ENERGIE deux mois au plus tard avant cette échéance. Si cette information n'est pas communiquée dans le délai imparti, le coordonnateur du groupement de commandes pourra mettre un terme à ce marché subséquent sans recours de la part du fournisseur.

En cas de renouvellement d'agrément (ou d'autorisation d'emploi) au cours de ce marché subséquent, le candidat devra fournir au SDEC ENERGIE l'ensemble de ces pièces sous format papier (ou par mail) dès leurs attributions, les caractéristiques techniques du matériel retenu au stade de l'accord-cadre.

A titre d'information, la présente consultation pourra faire l'objet de plusieurs commandes distinctes étalées à compter de la date de prise d'effet du marché subséquent en janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021.

Le nombre d'appareils envisagé pour le présent marché subséquent, sans que cela ne constitue un engagement contractuel, pourrait être à minima de **4** et au maxima de **25**.

1.2 Forme

Le présent marché est un marché de fournitures courantes et services.

1.3 Variantes

Les variantes sont interdites.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE SUBSEQUENT

Les titulaires de l'accord-cadre sont invités à déposer une offre pour le marché subséquent n° 2.

Cette offre doit impérativement comprendre :

- L'acte d'engagement (AE) applicable au marché subséquent complété et signé.
- Les homologations Enedis de chaque matériel concerné et /ou autorisations d'emploi en cours de validité si celles transmises au stade de l'accord-cadre sont devenues obsolètes.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE SUBSEQUENT

Le présent marché subséquent est conclu pour une durée s'étalant de sa date de prise d'effet en janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021.



ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

90 jours à compter de la date limite de remise des prix.

ARTICLE 5 : PRIX

Les prix sont de valeur novembre 2020. Ils seront fermes jusqu'au 30 juin 2021.

ARTICLE 6 : Cautionnement- Retenue de garantie – Avance forfaitaire

Cf articles 10.3 et 10.4 du CCAP général de l'accord-cadre.

ARTICLE 7 : Jugement des offres

L'attribution des marchés subséquents se fait sur la base de l'offre la mieux disante au regard des critères pondérés « prix des produits» et «délai de livraison ».

Le délai proposé dans le marché subséquent ne pourra pas être supérieur au délai contractuel émis dans l'accord-cadre soit **60 jours** calendaires. En cas de délai supérieur, la proposition sera non recevable.

Prix des produits :	85 %
Délai de livraison :	15%

ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leur(s) question(s) sur le profil acheteur <https://www.uamc14.org/sieecalvados> **au plus tard le lundi 23 novembre 2020 à 12h00.**

Les réponses aux questions des candidats seront mises en ligne systématiquement sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE <https://www.uamc14.org/sieecalvados>

ARTICLE 9 : Date limite de remise des offres

Le vendredi 27 novembre 2020 à 12h00

